

Crédits* de formation des doctorant.e.s de l'ED HSRT (ED 556)

Adopté au Conseil de l'ED du 17/10/2023

	Equivalence horaire	Justificatif
Formations issues du catalogue du collège des écoles doctorales ou le complétant (minimum 40h sur la durée du doctorat)		
Participation à une formation à la recherche ou à l'enseignement (choisir au moins trois formations différentes)		
Formations du CED (inscription sur SyGal)	1h = 1h	Attestation de présence
Formations transversales (autre université, autre ED...)	1h = 1h	Attestation de présence
Formations spécifiques (autre laboratoire, autre université, autre ED...)	1h = 1h	Attestation de présence
Formations extérieures (autre université, autre ED...)	1h = 1h	Attestation de présence
Formations en ligne (autre université, autre ED...)	1h = 1h	Attestation de participation à la fin
Formations INSPE (mission enseignement)	1h = 1h	Attestation de présence
Formations en langue (hors catalogue)	1h = 1h	Attestation de participation à la fin
Participation à une école d'été	6h par école	Attestation de participation à la fin
Formations pouvant être valorisées en plus des heures proposées dans le catalogue de formation du collège des écoles doctorales (maximum 20h sur la durée du doctorat)		
Présentation du doctorat		
Présentation du doctorat (journées de rentrée de l'ED, du CED, portes-ouvertes...)	1h par présentation (limitée à 3h sur la durée du doctorat)	Attestation de la ou du responsable
Responsabilité au sein d'une instance universitaire		
Être représentant-e des doctorant.e.s (à l'échelle du laboratoire de rattachement, de l'ED)	2h par mandat d'un an (limitée à 6h sur la durée du doctorat)	Attestation de la ou du responsable
Être membre du conseil d'administration/bureau d'une association en lien avec le doctorat (ex : Normandie Doc), sociétés savantes		Attestation de la ou du responsable
Organisation d'événements scientifiques		
Participation à l'organisation d'une journée d'études, journée de l'école doctorale, d'un séminaire	5h par évènement (limitée à 10h sur la durée du doctorat)	Attestation de la ou du responsable
Participation à l'organisation d'un colloque national ou international		Attestation de la ou du responsable
Être membre du comité d'un numéro d'une revue scientifique ou d'un ouvrage collectif		Attestation de la ou du responsable
Mobilité en doctorat		
Stage doctoral / mobilité nationale ou internationale dans le cadre du doctorat	2h par mois de mobilité (limitée à 6h sur la durée du doctorat)	Attestation de la ou du responsable
Participation à des événements de médiation en lien avec le doctorat		
Évènements de médiation scientifique (fête de la science, atelier des chercheur-se-s, Pint of Science, doctoriales...)	3h par évènement (limitée à 12h sur la durée du doctorat)	Attestation de la ou du responsable
Participation à l'organisation d'un événement de médiation scientifique		Attestation de la ou du responsable

*Minimum 60h pour les doctorant.e.s sous contrat doctoral

*Minimum 30h pour les doctorant.e.s sous contrat CIFRE